

**Classement d'un bien culturel mobilier**

**A. M. 12-07-2013**

**M.B. 23-10-2013**

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 12 juillet 2013 les six fragments d'un retable de la Passion, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

